

Les Prix du Réseau Mondial de Justice Électorale

“Prix RMJE”- 2^{ème} édition

Appel à candidatures

Contexte

Dans un environnement démocratique en constante évolution, il est essentiel de protéger effectivement les droits politiques et électoraux des citoyens. Les autorités électorales sont confrontées à des défis complexes qui nécessitent des actions décisives pour assurer l'administration efficace de la justice électorale. La 2^{ème} édition des Prix du Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE) vise à reconnaître précisément les efforts remarquables dans ce domaine, réalisés par les autorités juridictionnelles électorales, les organisations internationales, les institutions académiques, les acteurs privés et les personnes expertes électorales.

Concernant les Prix

Afin d'identifier les bonnes pratiques et de contribuer à leur diffusion, le RMJE invite les tribunaux ou les autorités responsables de la justice électorale dans leurs juridictions respectives, les organisations internationales et les membres de la communauté académique à présenter des travaux, des actions significatives et des efforts encourageants pour renforcer la justice électorale au niveau national, régional ou international. Les **trois catégories** pour la 2^{ème} édition des Prix RMJE sont : 1) l'intégrité et l'indépendance judiciaire et électorale ; 2) la parité des genres ; et 3) un progrès spécifique sur un sujet pertinent pour la RMJE.

Règles

1. Les autorités, les organisations internationales et les membres de la communauté académique, indépendamment de leur affiliation formelle au RMJE, peuvent être nommés dans chacune des trois catégories.
2. Trois prix seront décernés (un par type d'acteur) pour les catégories 1 et 2, ainsi qu'un prix général pour la catégorie 3, ce qui donnera un total de sept personnes gagnantes pour cette édition.
3. Les lauréat(e)s seront annoncé(e)s au cours de la Sixième Assemblée Plénière et leurs travaux publiés sur la [Plateforme d'Échange Mondiale](#).
4. Les institutions et les personnes récompensées seront invitées à la Sixième Assemblée Plénière, à raison d'un seul représentant par catégorie.
 - a. La RMJE couvrira les frais de voyage d'une personne gagnante de chaque catégorie.
 - b. Si une autorité ou une organisation primée n'est pas membre du RMJE, la personne qui y assistera en sa représentation pourra participer en tant qu'observatrice. La présence d'une plus grande délégation sera envisagée

lorsque l'institution lauréate prendra en charge les frais correspondants. Dans ce cas, une représentation équilibrée de maximum quatre personnes devra être priorisée.

- c. Si un travail scientifique a été préparé par plus d'une personne, seulement celle qui a été désignée comme l'auteur principal sera invitée.
5. Le Secrétariat Technique recevra les nominations et les documents de soutien **du août 2023 au 15 novembre 2024**.
6. De décembre 2024 à février 2025, le Comité Scientifique du RMJE sera chargé de la révision, de l'analyse et de la sélection des lauréats, sur la base de critères spécifiques par catégorie et du règlement en tant que jury.
7. Le Comité Scientifique du RMJE se réserve le droit de déclarer cet appel partiellement ou totalement nul.
8. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement considérées dans ces règles seront résolues par le Comité Scientifique.
9. Les Prix RMJE seront remis en 2025, lors de la célébration de la Sixième Assemblée Plénière (date à confirmer).

Les catégories et les conditions



Catégories :

1. Intégrité et indépendance judiciaire et électorale
2. Parité des genres
3. Prix général : Progrès spécifique sur un sujet pertinent pour le RMJE.



Pour la nomination, un résumé de maximum 1500 mots en anglais, français ou espagnol doit être soumis :

- Autorités : action, jugement ou jurisprudence
- Organisations : progrès programmatiques, pratiques, réels et mesurable
- Académie : résumé de l'étude, de la monographie ou de l'œuvre, qu'elle ait déjà été publiée ou non.

Un projet, un programme, une action ou un travail ne peut être nominé que dans une seule catégorie. Une organisation ou une personne peut être nominée dans différentes catégories, avec différents projets. Les termes de référence établissent les critères pour chaque type d'acteur et chaque catégorie.

Il convient de noter que les nominations doivent comprendre des actions réalisées au cours des années immédiatement précédentes. Pour cette 2^{ème} édition des Prix RMJE, qui sera remise en 2025, les nominations seront autorisées pour des actions réalisées en 2021, 2022, 2023 et au premier semestre de 2024.

La nomination comprendra également des arguments de la pertinence ou de l'impact sur la justice électorale d'un maximum de 500 mots et, en gros, elle ne doit pas dépasser les 2000 mots autorisés. Jusqu'à 3 pièces justificatives pertinentes sont autorisées. Il peut s'agir, entre autres, du curriculum vitae, du travail lui-même, des lettres de recommandation, des manuels ou des documents techniques.



La réception des nominations aura lieu du 21 août 2023 au 15 novembre 2024. Toutes les nominations seront centralisées par la Secrétariat Technique, qui remettra les documents au Comité Scientifique avant la date limite de cette étape.



Envoyer au courriel global@te.gob.mx



Lauréats : Trois par catégorie (autorité, organisation et travail académique), pour les catégories 1 et 2, et un prix général pour la catégorie 3, ce qui donnera un total de sept personnes gagnantes pour cette édition.



Annnonce : Les personnes lauréates seront annoncées et recevront leurs prix lors de la Sixième Assemblée Plénière. Les bonnes pratiques et les travaux académiques lauréats seront publiés électroniquement sur la Plateforme Globale d'Échange et sur les réseaux sociaux du RMJE.